

**MAIRIE du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

**PROCES VERBAL du CONSEIL d'ARRONDISSEMENT  
Du Mercredi 6 décembre 2017 – 18h30-**

**David KIMELFELD**

**Le mercredi 6 Décembre à 18h30**, Mesdames et Messieurs les membres du CA dûment convoqués le jeudi 30 novembre 2017 en séance publique par Monsieur le Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 4<sup>ème</sup>.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire. Je vous propose la candidature de Christophe Dercamp.

Je sou mets cette proposition au vote.

Qui est favorable à cette proposition pour la séance de ce jour ?

C'est donc Christophe Dercamp qui assurera les fonctions de secrétaire.

Je lui demande de procéder à l'appel nominal des élus.

**Présents** : David Kimelfeld, Anne Mignotte, Jean Truc, Valérie Schell, Geoffroy Bertholle, Sylvie Palomino, Dounia Besson, Emmanuel Hamelin, Marie-Agnès Cabot, Virginie Varenne, Christophe Dercamp, Marie Guyon et Josselin Edouard.

**Absents excusés** : Abdelkader Selmi (pouvoir donné à Christophe Dercamp) et Etienne Tête (pouvoir donné à Marie-Agnès Cabot).

Mesdames et Messieurs vous avez pris connaissance du PV et du compte rendu de la séance du 8 novembre 2017. Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix.

Le PV et le compte rendu de la séance du 8 novembre 2017 sont adoptés à l'unanimité.

**4-17-453-27511 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO**

**DIRECTION DE L'EDUCATION**

**OBJET** : Programmation des classes transplantées de janvier à juin 2018 et inscriptions budgétaires.

Cette première délibération concerne le programme des classes transplantées pour nos écoles. C'est une deuxième partie d'année : ce sont des classes transplantées de janvier à juin 2018. Pour rappel, nous avons déjà voté en conseil municipal le 25 septembre 2017 pour l'école Cornier des classes sciences et une classe péniche ; au conseil du 20 novembre 2017, nous avons voté deux classes découvertes pour l'école Commandant Arnaud et trois pour l'école Jean de La Fontaine. Pour cette délibération, il s'agit pour le 4<sup>ème</sup> de classes découvertes énergies renouvelables et bio-diversité pour l'école Commandant Arnaud (deux classes concernées) et pour l'école Jean de La Fontaine trois classes dans le cadre des projets des enseignants. Nous avons obtenu l'ensemble des demandes que les enseignants avaient demandées pour leurs projets de classes.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**4-17-454-27349 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO**

**DIRECTION DE L'EDUCATION**

**OBJET :** Approbation d'une convention pour l'hébergement et la mise à disposition du service de restauration scolaire pour des enfants de l'école "Les Petits Canuts" et de l'école maternelle Commandant Arnaud, au sein de l'école primaire privée Saint-Denis à Lyon 4<sup>e</sup>.

Ce rapport concerne l'approbation d'une convention pour l'hébergement et la mise à disposition du service de restauration scolaire pour des enfants de l'école "Les Petits Canuts" pour qu'ils puissent, pour certains, dans le cadre d'une délocalisation de proximité, pouvoir prendre leur repas à l'école privée Saint Denis sur le 4<sup>ème</sup> qui est située juste à côté. Cette délibération est issue d'une concertation que nous avons menée en conseil d'école avec les parents d'élèves sur proposition des parents d'élèves, pour effectivement résoudre ce problème qui depuis deux ans nous obligeait à délocaliser les enfants sur l'école des Entrepôts avec un transport scolaire. Cela concerne une vingtaine d'enfants. Ils pourront dans de meilleures conditions prendre un repas identique (c'est le même fournisseur de repas que la Ville de Lyon), encadrés par du personnel Ville de Lyon.

**Marie Guyon**

On ne peut que se réjouir de ce partenariat pour le bien des enfants.

**Marie-Agnès Cabot**

Une question : il y a un progrès mais comment cela va se passer en septembre 2018 ? Est-ce qu'on sait déjà ?

**David Kimelfeld**

Pour reprendre tout d'abord le propos de Madame Guyon, je souligne que l'intelligence collective a fonctionné. Une école publique et une école privée collaborent de manière intelligente. Cela faisait longtemps qu'on avait cette idée. Je remercie l'école Saint Denis d'avoir accepté cet hébergement et évidemment les services de la Ville qui ont avancé de manière concrète sur ce sujet. Comme vous le dites, le seul objectif est le bien-être des enfants. Cela leur évite de se déplacer. Nous sommes à coût constant : ce qu'on payait en déplacement, on va le payer en location, nettoyage etc... Et on est avec le même service de restauration, c'est la même société qui fournit Saint Denis et nos écoles du 4<sup>ème</sup>.

On a une première convention jusqu'à la fin de l'année scolaire, qui sera, je n'en n'ai aucun doute renouvelée. C'était un accord commun entre Saint Denis et la Ville faire une première convention pour une première année pour voir comment cela se passe et surtout ne pas bloquer Saint Denis qui peut avoir à un moment donné des projets sur ces locaux. A priori, ce sera reconduit les années suivantes. Et si cela peut donner des idées à d'autres, plutôt que d'inventer des dispositifs compliqués, ce sera une bonne chose. Je mets ce rapport aux voix.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**4-17-455-27431 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO**

**DIRECTION DU DEVELOPEMENT TERRITORIAL**

**OBJET** : Approbation et autorisation de signature des conventions 2018-2020 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des 8 maisons de l'enfance de Lyon.

C'est un rapport classique. Il s'agit des maisons de l'enfance. Pour le 4<sup>ème</sup> arrondissement, nous avons l'association de gestion de la MEJ de la Croix-Rousse.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**4-17-456-27436 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO**

**DIRECTION DU DEVELOPEMENT TERRITORIAL**

**OBJET** : Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local communal à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et des 12 MJC de Lyon.

Ce rapport est assez proche du précédent. Il s'agit des centres sociaux. Vous avez sur le document le centre social Grande Côte (1<sup>er</sup> arrondissement) puisqu'effectivement sur le 4<sup>ème</sup> le bâtiment appartient à la CAF et non pas à la Ville. Cette délibération passe sur notre arrondissement puisque le siège de l'association des centres sociaux de la Croix-Rousse est sur le 4<sup>ème</sup>.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**4-17-457-27562 : RAPPORTEUR : DOUNIA BESSON**

**DIRECTION DU DEVELOPEMENT TERRITORIAL**

**OBJET** : Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2018 du protocole d'accord 2012-2017 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon.

La métropole a renforcé sa stratégie en matière d'emploi et d'insertion et va mettre en place une structure partenariale qui mettra en œuvre les actions en matière d'insertion, d'emploi et de développement économique. Je vous propose de donner un avis favorable.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**4-17-458-27471 : RAPPORTEUR : ANNE MIGNOTTE**

**DIRECTION DES DEPLACEMENTS URBAINS**

**OBJET** : Avenant à la convention n° 1515, conclue entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la Ville de Lyon, et signature d'une nouvelle convention relative au même objet.

Ce rapport fait suite à une délibération votée lors du précédent CA sur le projet de navettes de Saint Rambert et de la Croix-Rousse. Dans le précédent rapport il s'agissait d'une actualisation des tarifs de 2016. Dans ce rapport, il s'agit des tarifs pour la prochaine convention. Celle qui existe aujourd'hui prend fin au 31 décembre 2017. Depuis 2016, le 1<sup>er</sup> arrondissement est sorti de la politique de la Ville et il n'est donc plus classé DSU. La répartition des tarifs entre la Ville et le Sytral sont changés et passent à 50 % pour chaque partie sur la navette des pentes de la Croix-Rousse. Je profite de ce rapport

pour vous dire qu'on est en discussion avec la direction des déplacements urbains pour améliorer les trajets des navettes sur les pentes et en particulier pour essayer de mieux desservir le cours d'Herbouville. Je vous demande d'approuver cette délibération.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **4-17-459-27401 : RAPPORTEUR : JEAN TRUC**

#### **DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN**

**OBJET :** Avis du Conseil municipal sur le projet arrêté de révision du Plan local d'urbanisme tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon.

Ce rapport porte sur le PLU-H qui est un sujet important et d'un certain volume, puisque comme vous pouvez le voir j'ai apporté les documents et seulement ceux qui concernent notre arrondissement. Je pense que mes collègues les liront ! Je voudrais vous parler d'une part du calendrier, ce qui a été fait, ce que nous sommes en train de faire et ce qui reste à faire et ensuite vous faire une série de remarques sur le contenu qui est dans le rapport et ce que nous avons demandé, mairie du 4, dans le cadre de la consultation des personnes associées qui a lieu en ce moment. Je vous donnerai quelques précisions, quelques exemples précis là-dessus.

Sur le calendrier, c'est évidemment une aventure au long cours, qui se poursuit puisqu'elle a commencé en 2012 avec le vote de ce qui n'était pas encore la Métropole mais le Grand Lyon qui avait ouvert cette procédure de révision. Il y a eu ensuite une longue concertation, une première sur ce qu'on appelle le projet d'aménagement et de développement durable, le PADD, qui donne un peu les grandes orientations, le logiciel de ce qui va arriver ensuite. Puis il y a eu une concertation sur le PLU-H lui-même. Cela nous a pris à peu près trois ans, 25 réunions, 600 personnes environ sont venues. Nous avons travaillé avec les conseils de quartier et avec les comités d'intérêt local. Il faut le dire : nous avons été dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement à la pointe de la concertation dans la Ville, peut-être même dans la Métropole, je ne sais pas. Nous avons parié le maire et les élus sur la pédagogie, l'idée qu'il fallait faire appel, sur ces grandes questions qui engagent l'avenir de l'arrondissement, à l'intelligence de nos concitoyens en parlant de sujets parfois difficiles, la densification de l'habitat, la mixité sociale nécessaire et difficile parfois, la pénétration de la nature en ville (si l'on veut densifier la ville, il faut aussi qu'elle reste agréable), la préservation du patrimoine dans un quartier où il est important mais pas protégé par la zone Unesco sauf pour la zone du boulevard et le triangle au nord du boulevard, le maintien des services publics. Nous avons parlé avec les habitants au travers de très nombreuses réunions car il n'était pas question que l'on étudie ce dossier seulement entre les services et les élus. Au bout d'une première série de réunions, nous avons fait en 2013 une première présentation d'un PADD du 4<sup>ème</sup> arrondissement. A l'époque, c'était Gilles Buna qui venait assister à nos réunions. Puis il y a eu d'autres réunions de concertation et en 2016 il y a eu une présentation du PLU-H du 4<sup>ème</sup> arrondissement avec une réunion finale où il y avait Michel Le Faou et Richard Llung. Puis, tout est remonté à la Ville puis à la Métropole et la Métropole a voté le 11 septembre dernier ce qu'on appelle l'arrêt du projet. On passe maintenant à une autre phase qui consiste à consulter les personnes associées dont les communes et les arrondissements (la compétence de l'ensemble du travail est je le rappelle la Métropole). Nous avons donc depuis le mois de septembre tous ces

documents que j'ai mis sur la table à disposition. Je l'avais fait savoir à tous mes collègues, certains sont venus, on a discuté. Les associations étaient informées, les conseils de quartier sont venus, j'ai rencontré les CIL. C'était donc la phase consultation qui a donné lieu à un certain nombre de propositions que je vous présenterai tout à l'heure. Maintenant, il va y avoir une enquête publique, probablement au mois d'avril, où tous les citoyens pourront donner leur avis, comme il est l'usage sur ce document. Puis, il y aura un vote final, probablement fin 2018 par le conseil Métropolitain qui a la compétence. Il nous faudra envisager certainement dans notre arrondissement d'ici là, avant même ce vote, un travail d'information sur ce qui a déjà été fait, sur ce que nous avons fait remonter au niveau de la Ville. Nous en reparlerons ensuite. Voilà où nous en sommes pour le calendrier.

Sur le contenu : dans la délibération que l'on vous propose, il y a un certain nombre de rappels. Je vais vous rappeler les quatre grands défis métropolitain, économique, de solidarité, environnemental, les quatre grands défis qui orientent ce travail sur le PLU-H. On vous précise aussi dans la délibération les nouveautés qui ont lieu en matière d'écriture du PLUH. Il y a un certain nombre de règlements qui changent comme dans les secteurs de mixité sociale, la contrainte de faire du logement social pour des promoteurs privés qui était de 25 % et à partir de 1500 m<sup>2</sup> de surface construite. Cela va baisser à 1000 m<sup>2</sup> pour renforcer évidemment la construction des logements sociaux. Il y a aussi des nouveaux zonages. Les noms des zonages ont changé. On retrouve les grands zonages en UC (centralité), UR (urbanisation résidentielle), UP (zones de projet), UE (zones d'urbanisation économique) et N (zones naturelles). Un certain nombre de points sont également approfondis : les périmètres d'intérêt patrimonial, les éléments bâtis patrimoniaux qui existent déjà mais qui sont renforcés, les secteurs de mixité fonctionnelle. Ce sont les secteurs où l'on peut décider d'avoir à la fois de l'activité et du logement. Un certain nombre d'éléments vous sont donc rappeler dans la délibération. Elle est accompagnée d'annexes : la première porte sur le secteur Unesco dont nous sommes exclus sauf pour le boulevard et la deuxième présente un certain nombre de réglementations, d'écritures nouvelles.

Je vais maintenant terminer par notre arrondissement, sur ce qui est important, ce sur quoi nous avons insisté pendant ces années de concertation : la protection du cœur du quartier, ce quartier canut qui a un intérêt patrimonial essentiel. Nous avons obtenu d'avoir sur ces secteurs-là un zonage patrimonial très protecteur tout en permettant dans certains secteurs (pas dans la grande rue de la Croix-Rousse mais le reste du quartier Canut) un certain développement en matière de logements, ce qui fait un ensemble assez équilibré pour ce secteur. Nous avons obtenu que les éléments bâtis patrimoniaux qui étaient au nombre de treize passent à plus de cinquante. Nous avons obtenu que les périmètres d'intérêt patrimonial passent de trois à six, qu'ils soient ainsi mieux délimités et avec des attributions plus renforcées. Nous avons demandé bien sûr qu'on tienne compte de la pénétration de la nature en ville parce que nous pensons que pour compenser la densification inévitable, il faut aussi améliorer et maintenir les qualités naturelles. Nous avons beaucoup insisté sur cela. Nous avons reparlé aussi des activités, de l'habitat, des équipements privés et publics. Bien sûr, je reste à la disposition de mes collègues qui voudraient continuer à travailler ou m'interroger sur ces documents qu'ils peuvent consulter pour approfondir tel ou tel point. C'est très riche mais assez complexe.

Je terminerai par les précisions que nous avons demandées puisqu'on vient d'être consultées en tant que personne associée. Nous avons demandé à la Ville de Lyon de prendre en compte quelques éléments supplémentaires : nous avons ajouté trois éléments bâtis patrimoniaux, l'immeuble art nouveau sur la Place des Tapis, l'immeuble Beau site au 2 boulevard de la Croix-Rousse qui est un immeuble d'art moderne, fonctionnel, très particulier et très original et également l'immeuble 30 rue Chazière qui est sur pilotis, un immeuble type le Corbusier. Il faut prendre en compte le patrimoine ancien mais aussi le patrimoine du XXème siècle. Nous avons souhaité que plusieurs arbres soient classés comme « arbres remarquables ». Nous en avons deux sur l'arrondissement, on en demande une quinzaine. L'exemple le plus frappant pour moi est le suivant : rue Hénon il y a un cèdre magnifique en plein milieu. Il ne faudrait pas qu'il disparaisse. Il faut le préserver. Nous avons aussi demandé qu'une parcelle soit mise en secteur de mixité fonctionnelle : il y a un bâtiment rue Hénon qui appartient à Orange mais qui ne l'utilise plus, et il y a certainement à faire sur ce tènement-là à la fois du logement et une activité économique. Nous avons demandé d'ajouter deux emplacements réservés : dans le quartier Serin au niveau du petit parc, il y a derrière le mur côté est une prolongation du parc qui appartient à un privé. Un jour, cela pourrait être intéressant pour la Ville de l'acheter et agrandir ainsi le petit parc. De même, nous avons jugé utile de mettre la rue Pize où il y a un alignement de garages dont on ne sait pas ce qu'il peut devenir. D'où la mise en emplacement réservé pour une éventuelle extension d'équipements publics. On est en effet juste derrière le Lycée Saint Exupéry.

Ce qu'il nous faut ce soir, c'est donner un avis favorable à ce projet de PLU-H.

### **Emmanuel Hamelin**

Une fois n'est pas coutume ! Je voudrais remercier Jean Truc du travail qu'il a réalisé sur ce PLU-H. J'ai suivi ce travail, j'ai assisté à bon nombre de réunions de consultations qui ont été faites sur la Croix-Rousse. Et donc je voudrais remercier l'équipe municipale sur la méthode qui a été utilisée dans le cadre de ce PLU-H. En effet, elle a fait une place particulière à la discussion, à la concertation, à la transparence, à la pédagogie (comme vous l'avez dit), ce qui n'a pas toujours été le cas sur tous les dossiers ! Je voulais le souligner sur celui-ci. Comme quoi, vous le voyez, nous sommes une opposition constructive. Sur le fond, on va donner un avis sur un cadre, sur des thématiques qui sont assez diverses : la densification, la part des espaces verts, la mixité sociale, la préservation du patrimoine. Ce sont des aspects qui font l'identité de notre arrondissement et de nos quartiers. Sur ce dossier-là, sur le fond nous n'avons pas grand-chose à dire. C'est un peu frustrant pour des élus d'opposition, vous me direz ! Mais en tant que citoyen de la Croix-Rousse c'est plutôt satisfaisant et c'est de ce point de vu là que nous nous positionnons. La position de notre groupe pourra être différente en fonction des arrondissements puisque les dossiers sont différents par essence, pour ce qui nous concerne pour le 4ème arrondissement et la Croix-Rousse, nous voterons pour cette délibération qui est plutôt conforme à nos attentes dans le cadre. Après la discussion se fera sur la manière dont on le remplit à l'avenir.

### **Marie-Agnès Cabot**

En l'absence d'Etienne Tête, je vais me faire son porte-parole pour expliquer sa position car il votera contre cette délibération. Je vais donc vous lire ce

qu'il m'a chargé de vous faire passer comme message. Il ferait cela bien mieux que moi, j'en suis désolée !

« Pour aborder un plan local d'urbanisme et de l'habitat, il existe plusieurs approches.

La première consiste à s'appesantir sur le discours politique, sur les intentions affichées, sur la qualité de l'iconographie...

La seconde consiste à regarder les effets réels du plan, sur la vie concrète des citoyens, parcelle de terrain par parcelle de terrain.

Dans la masse confuse des documents qui composent le plan local d'urbanisme et de l'habitat, seuls le plan (aujourd'hui plusieurs plans superposés) et le règlement de la zone ont une utilité. Il détermine les droits à construire applicables à chaque citoyen.

Tout le reste n'est que littérature.

L'expression traditionnelle, l'enfer est pavé de bonnes intentions, trouve pertinemment à s'appliquer.

Il faut donc regarder l'enfer pour se prononcer et non pas les bonnes intentions singulièrement fréquentes dans les discours politiques lorsqu'il s'agit de faire accepter à l'opinion publique les plus mauvaises décisions. Un exemple célèbre, pour faire croire que le projet du Grand stade de l'Olympique Lyonnais était un projet écologique, 12 millions d'euros de panneaux photovoltaïques étaient prévus sur le toit du stade, en catimini un permis modificatif a été accordé pour supprimer l'objectif écologique principal de ce projet privé controversé.

Selon le Canard enchaîné, la même pirouette est en train de se produire pour le projet de l'aéroport Notre-Dame des Landes.

Deux exemples qui montrent que lorsque ce ne sont pas des écologistes qui mettent en œuvre des projets écologiques, rien ne se fait.

Le plan local d'urbanisme et de l'habitat est le seul acte réglementaire qui détermine les droits de chacun :

- Le droit de construire sur son terrain ;
- La valorisation de son terrain pour payer des droits de succession (qui peuvent se trouver anormalement élevés si le terrain devient ultérieurement inconstructible) ;
- Le droit de rester dans un environnement en fonction des droits à construire des voisins (un immeuble très important peut s'implanter à côté d'une maison modeste...) ;

Or de longue date, la loi et les règlements doivent être intelligibles. Le Conseil d'État va jusqu'à discerner dans la complexité croissante des normes une menace pour l'État de droit (*Rapport public 2006 : Sécurité juridique et complexité du droit*, Paris, La Documentation française).

Instruction du Gouvernement du 5 mai 2017 relative à l'adaptation des enjeux de planification urbaine et rurale aux nouvelles échelles d'intercommunalité, précise :

**« \* Les nouveaux appels à candidatures PLUi 2017 pour promouvoir des démarches exemplaires**

*Un nouvel appel à candidatures PLUi, lancé le 8 mars dernier, permettra également de récompenser une quinzaine de lauréats pour leur démarche exemplaire de PLUi aboutis ou en cours d'élaboration, en termes de rapidité d'élaboration et de mobilisation des citoyens, **d'intelligibilité du règlement** et de prise en compte de la réforme du contenu du PLU, de prise en compte des besoins de revitalisation du centre-ville, etc. »*

Il est évident que Lyon Métropole aurait plutôt droit au bonnet d'âne.

Les critiques du plan local d'urbanisme pourraient être déclinés en citant plusieurs exemples très précis, sur des zones particulières.

Nous indiquerons seulement trois caricatures :

En premier lieu, la réglementation « **Espace végétalisé à valoriser** »

*« Tout projet réalisé sur un terrain concerné par l'inscription d'un espace végétalisé à valoriser est conçu, tant dans son organisation, sa qualité architecturale que dans l'aménagement des espaces libres, en se fondant sur les caractéristiques paysagères ou la sensibilité écologique du lieu. Il ne s'agit pas uniquement de préserver ces caractéristiques, mais également de les mettre en valeur dans le cadre d'un projet visant à donner une nouvelle vocation au site. »*

Dans la suite on trouve encore toute une logorrhée dont il ressort un principe :

- Il n'est pas interdit de couper des arbres, le nombre d'arbres que le pétitionnaire au permis de construire pourra couper sera arbitrairement déterminé par le maire. Sur une parcelle intégralement couverte de ce zonage, le droit à construire va de tout aryen selon le bon vouloir du prince.

Dispositions à rapprocher des antécédents ci-dessus en matière de photovoltaïque, et chacun comprend, selon la formule de Jean de La Fontaine que vous soyez puissants ou misérables, les jugements du maire...

En second lieu, la situation des gens du voyage qui légitimement peuvent acquérir un terrain, pour implanter leur résidence mobile un certain nombre de mois de l'année, étant précisé, que la loi sur les gens du voyage interdit leur expulsion lorsque ces derniers sont propriétaires de leur parcelle.

La Circulaire UHC/IUH1/12 no 2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

*« Dans le plan local d'urbanisme*

*a) L'accueil des gens du voyage doit être autorisé en fonction de l'analyse des besoins, telle qu'elle est traduite dans le schéma départemental. Le stationnement des caravanes peut être autorisé dans toutes les zones du plan local d'urbanisme sauf prescription particulière contraire. **Toutefois, un plan local d'urbanisme qui interdirait le stationnement des caravanes sur l'ensemble du territoire de la commune serait entaché d'illégalité.***

L'ancien plan local d'urbanisme du Grand Lyon interdisait grâce à la réglementation complexe de toutes les zones, l'installation de gens du voyage. En principe, l'installation conformément au règlement national d'urbanisme, devrait être possible dans des zones agricoles, le plus souvent délaissées sur le plan de l'agriculture.

Le projet de plan local d'urbanisme et de l'habitat ne résout pas ce problème. En troisième lieu, sans qu'il soit possible de trouver une explication pertinente dans la présentation du plan local d'urbanisme, de nombreux zonages observent une diminution, en centre-ville, de la distance par rapport aux propriétés voisines. Cette diminution de densification est totalement contradictoire avec la lutte contre la péri urbanisation. D'autres exemples pourraient être soulignés.

En effet, hormis les zones où il convient d'imposer pour le linéaire de rue des constructions en limite de propriété, la distance de 4 m, applicable à tous depuis de nombreuses années ne mérite pas d'être modifié.

Évidemment, de nombreux exemples pourraient encore être indiqués. Cela sera l'objet des débats ultérieurs. Il est évident que dans le temps imparti d'un conseil d'arrondissement, compte tenu de l'ampleur du document, il n'est pas possible d'être exhaustif.



En revanche, notre expérience de défenseurs de l'environnement parle pour nous ». Je vous remercie de votre attention.

### **Jean Truc**

Je voudrais faire deux ou trois remarques. Je regrette que Monsieur Tête, dont la déclaration est un peu générale, ne soit jamais venu à aucune des vingt-cinq réunions où on a travaillé sur l'arrondissement contrairement à Monsieur Hamelin, comme il le disait lui-même. Voilà pourquoi sans doute, il parle de manière très générale. Le grand Stade, que je sache n'est pas dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Dommage d'ailleurs, car je pourrais aller voir les matchs en me déplaçant un peu moins !

Sur le fond, je trouve triste qu'un écologiste s'oppose à un PLU-H qui prévoit d'augmenter les espaces verts de proximité, qui prévoit de mettre une sorte de médailles sur ces arbres remarquables dont je vous parlais tout à l'heure. Ce n'est pas rien. Qui prévoit de créer un parcours vert, piéton, qui va aller d'un fleuve à l'autre, créant ainsi des fluidités et une meilleure qualité de vie dans l'arrondissement. Qui prévoit de protéger les arbres, les EBC (espaces boisés classés) sont maintenus, ne pourront plus être donc touchés pendant 15 ans. Qu'un écologiste s'oppose à cela, les bras m'en tombent. Quant à la dernière affirmation sur la densification, c'est vraiment ne rien comprendre. Si les villes de densifient aujourd'hui, ça ne va pas contre l'environnement. C'est exactement le contraire. Ce qui va contre la protection de la nature et de l'environnement, c'est l'étalement urbain qui mange les terres agricoles. En construisant davantage dans les cœurs des villes, comme les français le souhaitent, on préserve la nature environnante. Ne pas comprendre cela, c'est vraiment ne rien comprendre à ce sujet et je le regrette beaucoup.

### **Marie-Agnès Cabot**

Pour cette dernière partie, j'ai dû parler trop vite car c'est exactement ce que disait Monsieur Tête.

### **David Kimelfeld**

Je voudrais avant tout comme l'a fait Monsieur Hamelin remercier Jean (je le fais une dernière fois car je l'ai fait souvent) car il a mené depuis de nombreuses années un travail conséquent. L'idée c'était bien sûr de pouvoir associer le plus grand nombre à ce débat. Tout simplement, parce que nous considérons que c'est quelque chose d'extrêmement important car cela engage la Ville et la Métropole pour les 15 prochaines années. Quelle ville, quelle métropole on souhaite dessiner pour les années qui sont devant nous, 2020, 2025, 2030. Même si, vous le savez, des modifications peuvent venir. Là nous avons eu entre les deux PLU-H 13 modifications qui correspondent à un certain nombre de projets. Ce n'est pas un document inerte, c'est un document qui vit en fonction de l'actualité et des projets mais jamais au détriment des grands principes qui sont adoptés au moment de l'adoption du PLU-H. Nous souhaitons, dans cet arrondissement, d'abord faire de la pédagogie. Il s'agissait d'expliquer un certain nombre de choses et de partager des décisions. Le résultat est assez conforme à une vision de l'arrondissement. Emmanuel Hamelin l'a dit : avec des équilibres qui sont posés, comme un respect fort de notre patrimoine car c'est notre identité, la protection d'un certain nombre d'espaces verts, comme réserver un certain nombre d'espaces pour des équipements publics possibles pour répondre à une augmentation modeste à l'échelle de notre arrondissement de la population à 10 ou 15 ans et comme maintenir de l'activité en protégeant un certain nombre de rez de chaussé pour continuer à y mettre des commerces.

Tous ces grands principes nous paraissent consensuels. Je suis d'accord avec Monsieur Hamelin. Après, bien évidemment, un PLU-H doit vivre et on pourra avoir des désaccords. L'important est de poser au moins ces bases-là qui sont très consensuelles. J'aurais dit à Etienne Tête, s'il était là, qu'y compris au sein d'EELV sans présager d'aucune position, je pense pour en discuter avec eux à la Métropole, qu'ils adhéreront (ils l'ont déjà fait au travers de l'arrêté de projet) aux grands principes qui sont posés. Je connais la modestie légendaire d'Etienne Tête. Les écologistes ont inspiré un certain nombre de choses. Ils ont éveillé, à un moment donné les consciences. Depuis le temps, les consciences sont largement éveillées. Tout le monde partage un certain nombre de grands principes qui sont déclinés dans le PLU-H. Tout le monde est persuadé qu'il faut aller sur la transition énergétique, qu'il faut plus de nature en ville, que le réchauffement de la planète il est là etc... Je crois qu'aujourd'hui on n'attend plus d'un seul groupe politique d'avoir ces positions-là.

Ce qui me frappe dans l'intervention d'Etienne Tête, je le lui dirai quand je le verrai, c'est d'une part une méconnaissance totale du dossier. Il n'est pas venu aux réunions de concertation et il n'a pas lu les documents car il aurait vu notamment qu'en matière de terres agricoles à l'échelle de la Métropole, on rend plus de terres agricoles qu'on en consommera sur ce PLU-H. Je crois que là-dessus ce qu'il dit est une erreur. Quand il parle de l'étalement urbain, et cela a d'ailleurs été expliqué par une de vos collègues dans un conseil d'arrondissement qui s'est tenu hier dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement car elle a insisté sur le fait que ce PLU-H actait de manière très concrète la densification des logements autour des grandes lignes de transport, autour des pôles d'activité. C'est ce qu'on souhaite tous. Etienne Tête est en contradiction quelque part avec lui-même et en contradiction avec Europe Ecologie les Verts, en contradiction avec les orientations du PLU-H. Il faut qu'il revienne pour qu'on le lui dise en direct.

Je crois que son intervention était plus proche d'un plaidoyer d'avocat que d'une intervention politique. Voilà ce que je voulais dire.

**Rapport adopté à la majorité**  
**Marie-Agnès Cabot vote pour et**  
**Etienne Tête (pouvoir donné à Marie-Agnès Cabot) vote contre**

**4-17-465-27240 : RAPPORTEUR : JEAN TRUC**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN**

**OBJET** : Logement social. Engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2017/2019 au titre de la loi SRU modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social.

Vous avez dans la délibération un tableau qui vous présente les différents objectifs depuis 2002 en matière de logement social. Il y a donc un objectif triennal. Nous arrivons à la sixième période pour 2017/2019. Dans le passé, l'objectif fixé par l'Etat a toujours été dépassé, même parfois très largement dépassé. La Ville de Lyon a construit beaucoup plus de logements sociaux que cela lui était demandé. Le résultat c'est que le taux de logements sociaux qui était de 17 % au 1<sup>er</sup> janvier 2001 est passé à un peu plus de 20 % en 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il y a eu une progression sur la Ville de Lyon. Je parlerai tout à l'heure du 4<sup>ème</sup> arrondissement. Nous sommes maintenant dans la suite, les années 2017/2019. La loi prévoit que les communes rattrapent leur retard

quand elles n'ont pas suffisamment de logements sociaux. Par la loi Duflot, le taux fixé est de 25 %. Comme on est à un peu plus de 20, on n'est pas à 25. Il y a un rattrapage à faire mais il est impossible à faire en une seule fois. Il est prévu de le faire en plusieurs étapes. Ce qui nous est fixé pour cette première étape, 2017/2019 c'est de rattraper 33 % du déficit du manque de logements, c'est-à-dire très précisément 4268 logements. Les années suivantes on arrivera à 25 %. La Ville propose pour les trois années qui viennent de maintenir 4800 logements, plus que les 4268 logements demandés. Cela va passer par différents moyens : les emplacements réservés pour faire du logement social (on n'en a parlé tout à l'heure à propos du PLU-H), la politique qu'on appelle les secteurs de mixité sociale qui est la contrainte pour un promoteur privé d'affecter 25 % de logements sociaux à partir d'une surface de 1500 m<sup>2</sup> (au prochain PLU-H la surface sera abaissée à 1000 m<sup>2</sup>). Il y a plusieurs méthodes pour arriver au niveau de la Ville de Lyon à maintenir cet objectif de 4800 logements.

Au niveau du 4<sup>ème</sup> arrondissement, cela a progressé aussi : on partait de 11 % en janvier 2001, on est aujourd'hui à 14,6% au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Je pense qu'on dépassera les 15 % d'ici 2020. Bien sûr, 15 % ce n'est pas 25 % ! Mais les 25 % sont calculés sur la ville, la commune. A Lyon, il y a des arrondissements qui ont beaucoup de 25%, sans doute trop de logements sociaux et dans ce cas là on essaye même de réduire ce pourcentage en construisant d'autres types de logements. Dans les quartiers, comme le nôtre, où il n'y en a pas assez, on essaie d'en faire. Mais dans des quartiers, assez petits en surface comme le nôtre et déjà très construit, on ne peut pas en faire à l'infini. On a quand même une augmentation de 700 logements sociaux depuis 2001 et nous allons continuer. Je voudrais juste terminer pour dire pourquoi il faut continuer. Pour deux raisons essentielles : on a besoin de logements sociaux. Nous avons dans notre arrondissement des gens modestes qui ont besoin de trouver un logement à un loyer raisonnable. Nous avons des jeunes couples, souvent avec enfants qui cherchent un logement social. S'ils ne le trouvent, ils seront obligés de partir loin. Parce que vous le savez bien, dans le privé, c'est relativement cher. Nous avons des seniors qui sont sur l'arrondissement et qui, l'âge venant, rencontrent des problèmes d'accessibilité, d'où la nécessité de leur trouver un accès à des logements sociaux adaptés. Et nous avons des familles monoparentales sur l'arrondissement. Un tiers des familles avec enfants sont des familles monoparentales et ce sont assez souvent des familles modestes. Il y a donc de réels besoins.

La deuxième raison est très importante : elle correspond à notre vision de l'arrondissement. La Croix-Rousse court un danger, celui de la gentrification. A partir du moment où l'arrondissement est agréable et attractif, et on ne va pas s'amuser à le rendre désagréable, bien au contraire, cela va entraîner forcément une augmentation des loyers et du foncier, donc des logements. Or, pour qu'un quartier soit vivant et agréable, il doit avoir de la mixité sociale, de la mixité générationnelle (un quartier qui vieillit peut manquer de dynamisme) et de mixité fonctionnelle pour éviter la cité dortoir. Ce souci de la mixité, d'un équilibre, (une ville ghetto n'est pas une ville agréable) nous amène aussi à construire des logements sociaux. Pour cette raison, nous allons continuer dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement les efforts de constructions, soit de constructions neuves quand c'est possible en fonction des possibilités du foncier. Les trois grands bailleurs sociaux de l'arrondissement, Grand Lyon Habitat, ICF et Lyon Métropole Habitat ont du foncier et peuvent éventuellement l'utiliser de manière plus importante pour créer du logement social. Il y a ce qu'on appelle les VEFA, vente en état futur d'achèvement,

social. Il y a ce qu'on appelle les VEFA, vente en état futur d'achèvement, quand un promoteur privé construit des logements, il est obligé de faire 25 % de logements sociaux. On en voit rue Deleuvre, rue de Cuire, rue Boussange. Et enfin, il y a une troisième manière de produire du logement social, c'est d'acquérir des immeubles anciens puis de les rénover. La Métropole achète des logements anciens que des bailleurs sociaux rénovent. Mais c'est assez coûteux et donc ne peut être fait de manière massive. Je vous propose de voter cette programmation triennale en matière de logement social.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **4-17-460-27394 : RAPPORTEUR : JEAN TRUC**

##### **DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER**

**OBJET :** Lyon 4e - Acquisition d'un lot de copropriété oublié à usage de grenier auprès de Mme Jeanine Moiret, Mme Geneviève Lafay, M. Michel Lafay et annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété de l'immeuble sis 22 place Tabareau - EI 04 006.

Quand le maire m'a remis ce rapport de le traiter ce soir, j'étais un peu inquiet. Je croyais déjà entendre Monsieur Edouard faire remarquer que ce rapport porte sur une affaire qui s'est passée en 1985. On a quand même beaucoup traîné ! Monsieur Collomb aurait pu être plus réactif. Je parle de Francisque Collomb, puisque c'était en 1985. Il se trouve que l'école Cornier qui elle date de Jules Ferry a été amenée à plusieurs reprises à s'agrandir et en 1985 elle s'est agrandie par l'achat par la Ville d'un immeuble qui se trouve situé 22 place Tabareau. La vente a eu lieu en 1985 et on a oublié un grenier. Je ne sais pas comment on s'en est rendu compte ensuite. Le grenier n'était pas pris en compte et il vous est donc proposé aujourd'hui, 32 ans après d'acheter ce grenier au prix de 3000 €, montant arrêté lors des pourparlers avec les héritiers des propriétaires de l'époque.

#### **David Kimelfeld**

Il y a une impasse, l'impasse Cabias qui pose quelques problèmes d'usage, de stationnement, d'entretien, de flux avec les livraisons de repas pour l'école, des histoires de sorties de secours etc et donc cette régularisation-là va nous permettre de reconsolider la copropriété pour arriver à faire quelque chose de concret entre les propriétaires et l'école pour faciliter la vie à tout le monde, y compris le stationnement sur ce secteur.

Je mets le rapport aux voix.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **4-17-461-MA4 : RAPPORTEUR : JEAN TRUC**

##### **MAIRIE DU 4EME ARRONDISSEMENT**

**OBJET :** Décision modificative n°2.

Les conseils de quartier dans le cadre de leur renouvellement ont été amenés à avoir quelques dépenses, de reprographie etc... La mairie d'arrondissement a financé cela et il s'agit ici du versement des sommes, du remboursement à l'arrondissement des sommes engagées à hauteur de 3477 €.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

**4-17-462-27569 : RAPPORTEUR : JEAN TRUC**

**DIRECTION DES FINANCES**

**OBJET :** Attribution de subventions à divers organismes. Exercice 2018. Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement.

Il s'agit de l'attribution de subventions pour l'exercice 2018 ; il est rappelé que l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget. C'est pourquoi vous trouvez ici un tableau reprenant les subventions prévues pour 2018 qu'on vous demande d'approuver ainsi qu'également un modèle général de conventions d'application financières à ces conventions cadre. Ces conventions ne s'appliquent qu'aux subventions de fonctionnement général. Vous en avez une très longue liste.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**4-17-463-27506 : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE**

**DIRECTION DES SPORTS**

**OBJET :** Modification des tarifs publics des piscines municipales applicables au 1er janvier 2018.

Il s'agit de proposer au conseil d'arrondissement un léger ajustement des tarifs des piscines : pas sur leur montant mais sur leur périmètre, à savoir qu'on reconduit les tarifs votés par le conseil municipal le 26 mai 2014, puis repris en 2015 avec l'ouverture du centre Tony Bertrand. Le périmètre change en un point : les bénéficiaires de réduction suite à une décision du tribunal administratif ne peuvent plus être entre autres les personnels de la Ville de Lyon. Le personnel de la Ville de Lyon n'aura plus cet avantage d'avoir un tarif privilégié. Cette délibération a cet objet-là, redéfinir le périmètre des réductions tarifaires accordées à certaines personnes.

**Marie Guyon**

Comme en 2014 et 2015, nous voterons contre. Nous avons aussi une interrogation : il n'y a pas de mise en place de tarifs spécifiques pour les résidents lyonnais comme cela existe à Caluire, à Bron, à Vénissieux, à Meyzieu etc...

On en profite aussi pour vous dire qu'on regrette vraiment qu'il n'y ait pas eu de concertation et de délibération par arrondissement pour la restauration scolaire. On aurait aimé que cela passe par arrondissement. Peut-être que mon collègue Emmanuel Hamelin complètera nos observations.

**Geoffroy Bertholle**

J'entends votre demande qui dépasse le cadre de notre arrondissement concernant la tarification des piscines et la spécificité lyonnaise comme vous le souhaitez. Vous avez déjà exprimé ce souhait à plusieurs reprises. C'est actuellement une chose entendue par Monsieur Cucherat mais elle n'a pas été pour l'instant étudiée. Les piscines de Lyon sont utilisées par les lyonnais et les métropolitains en général. Effectivement, certaines villes dotées d'équipements font le choix de privilégier leurs habitants. Est-ce que les

frontières territoriales qui sont administratives doivent obligatoirement engendrer des frontières tarifaires ? Je pose la question.

### **Rapport adopté à la majorité**

**Marie Guyon, Emmanuel Hamelin et Josselin Edouard votent contre**

#### **4-17-464-MA4 : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD**

##### **MAIRIE DU 4EME ARRONDISSEMENT**

**OBJET** : Composition des conseils d'école. Désignation des représentants du conseil d'arrondissement.

Le dernier rapport est un rapport chargé de désigner les représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'écoles. Ce rapport s'appuie d'une part sur le code de l'éducation : il y a deux élus dans les conseils d'écoles, le maire ou son représentant et un conseiller municipal. Ramené à l'échelle de l'arrondissement, à travers le code général des collectivités territoriales, cela se décline de la même façon : le maire est membre de droit et désigne un suppléant quand il ne peut être présent. Le conseil d'arrondissement a vocation à désigner un représentant pour siéger au sein de chaque conseil d'école en plus du maire, son suppléant. Je propose que sur l'ensemble des écoles dont vous avez la liste dans la délibération, la désignation de Sylvie Palomino.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **David Kimelfeld**

Madame Palomino vous avez fait le plein des voix. On ne peut pas tous en dire autant ici. Bravo.

#### **Questions diverses**

##### **Josselin Edouard**

Je souhaite revenir sur l'ancien collège Serin. Cela va faire un an que le rachat a été effectué. Vous nous aviez annoncé que le bâtiment allait faire peau neuve pour l'automne 2018. Force est de constater qu'aujourd'hui cela ne bouge pas beaucoup. Est-ce que le projet connaît une problématique, un retard ? Sachant, j'en ai bien conscience que ce sont les sociétés Arioste et Promoval qui en sont les porteurs et les promoteurs.

#### **David Kimelfeld**

Je rappelle qu'un recours a été déposé par un particulier. Ce n'est pas un recours sur le Permis de construire mais un recours sur la délibération. Il conteste cette délibération. C'est dans les mains du tribunal administratif. Tant que le tribunal administratif n'a pas donné son avis, nous sommes bloqués. Je ne veux pas m'exprimer sur le fond du recours, car il est en cours de jugement. Je regrette qu'une personne dont j'ignore les raisons bloque un projet d'intérêt général. Les acteurs sont eux dans les « starting blocks » ! Voilà pourquoi les choses n'avancent pas aujourd'hui.

Avant qu'on ne se quitte, je voudrais vous donner deux éléments d'information. Les vœux du 4<sup>ème</sup> arrondissement (les invitations vont partir) auront lieu le 10 janvier à 19h à la MDA. Marie Guyon venant de partir je l'appellerai dès la fin du conseil.

Pour des raisons d'agenda, je souhaite fixer le prochain conseil d'arrondissement du mercredi 17 janvier à 17h. Je m'en excuse car je sais

que ce n'est pas très confortable. Je m'y prends longtemps à l'avance car je sais que ce n'est pas simple. Mais je n'ai pas bien le choix. Bonne soirée et belle fête des lumières.